



l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

ÉDITORIAL **Immigration : les vannes sont ouvertes**



CLAUDE GOASGUEN
ANCIEN MINISTRE
DÉPUTÉ-MAIRE DU 16^e
ARRONDISSEMENT

Le mois dernier, nous vous révélions les chiffres 2013 de la délinquance dans la capitale, malgré l'omerta organisée par le ministre de l'Intérieur et le Préfet de Police. L'un de ces indicateurs mérite qu'on y revienne : c'est l'effondrement du nombre d'infractions à la législation sur les étrangers constatées par la police, qui chute de 89% en un an ! Si l'on prend sa composante la plus importante, les « infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers », elles baissent même de 91,6%, passant de 7297 à 614 infractions relevées.

La raison de cette évolution calamiteuse ? Essentiellement une loi de Manuel Valls, parue au JO du 1er janvier 2013, dont je fus un des seuls à dénoncer ici même, il y a un an, les conséquences prévisibles. Car ce texte dépénalise purement et simplement le séjour irrégulier pour ne plus réprimer que l'entrée irrégulière sur notre territoire.

En clair : un immigré entré avec un visa de tourisme de 3 mois qui « oublie » de repartir dans son pays à l'expiration de son visa n'est désormais plus sanctionnable, donc plus expulsable. Un nouvel exemple de la soi-disant « fermeté » du ministre de l'Intérieur...

Focus sur...

Le nouveau plan Vigipirate

Créé en 1978, Vigipirate est un plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Activé une première fois en 1991 lors de la guerre du Golfe, il l'avait été de nouveau en 2003 et était maintenu depuis 2005 (attentats de Londres) au niveau d'alerte rouge. Mais ce blocage au même niveau avait créé une accoutumance contraire au principe de vigilance. C'est pourquoi, depuis le 20 février, Vigipirate a été renouvelé et simplifié. Le code couleur, qui allait du « jaune » au « rouge écarlate » est supprimé. Le nouveau plan distingue deux niveaux de mobilisation :

- un niveau de vigilance, qui correspond à la posture permanente de sécurité, en raison du maintien durable de la menace. Il se traduit par la mise en œuvre de mesures adaptées, visant à garantir la sécurité de tous. Face à une augmentation ponctuelle de la menace, la posture de vigilance peut être renforcée par des mesures temporaires plus contraignantes ;

- un niveau d'alerte attentat, qui s'applique lorsque des projets d'actions terroristes sont détectés ou lorsqu'un ou plusieurs actes terroristes ont été commis. Des mesures exceptionnelles sont alors mises en œuvre, sur l'ensemble du territoire ou dans une zone limitée. Le plan Vigipirate comporte 307 mesures et est constitué de deux documents : le premier, secret, est destiné aux pouvoirs publics ; le second s'adresse aux collectivités territoriales, aux opérateurs et à l'ensemble des citoyens. Ce document est téléchargeable sur le site www.risques.gouv.fr.



Les nouveaux logos du plan Vigipirate.

La délinquance s'aggrave dans le Bois de Boulogne



GÉRARD GACHET
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ

Du Bois de Boulogne, on connaissait déjà les nuisances et violences liées à la prostitution, ainsi que les multiples vols par effraction accomplis en brisant les vitres des voitures en stationnement. Mais ces dernières semaines ont été marquées par une série d'incidents qui montrent que les délinquants s'enhardissent.

À plusieurs reprises, des personnes sortant du Pavillon Dauphine, pourtant situé en lisière du Bois, ont été victimes de vols à l'arraché en regagnant leur véhicule. Plus grave encore, deux agressions se sont récemment produites à proximité du site de la Croix-Catelan : un maître-nageur-sauveteur du Lagardère Paris Racing a été menacé d'un couteau puis roué de coups par six individus qui lui ont dérobé son téléphone, et un membre du même club s'est fait dépouiller quelques jours plus tard par deux

voyous armés là aussi d'un couteau. La préfecture de police a été saisie de ces faits, qui appellent une riposte spécifique. Nous y reviendrons.

En bref... En bref... En bref...

Nos abonnés. En plus des responsables et personnalités de l'arrondissement qui la reçoivent automatiquement, cette newsletter Sécurité est également adressée chaque mois par mail à tous ceux qui s'abonnent volontairement : il leur suffit de cliquer dans la case « Lettre d'information sécurité » sur la page d'accueil de la mairie du 16^e. Et vous êtes de plus en plus nombreux à le faire, puisque nous venons de passer en février la barre des 900 abonnés !

Par procuration. Si vous êtes absent les 23 et 30 mars, sachez que voter par procuration est de plus en plus facile. Vous pouvez désormais télécharger le formulaire Cerfa sur le site Internet du ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration), l'imprimer et le remplir avant d'aller le faire valider au commissariat de police ou au tribunal d'instance. Bien entendu, des formulaires papier sont toujours à disposition de ceux qui ne disposent pas de connexion Internet.

Drame passionnel. Le vendredi 14 février, un homme armé a fait irruption dans un bar de l'avenue de la Grande-Armée et a ouvert le feu en direction de la gérante de l'établissement, avec laquelle il était en instance de divorce. Atteinte de trois balles au thorax, la victime est décédée quelques minutes plus tard. Le tireur a été interpellé par la police, l'arme à la main, alors qu'il sortait de l'établissement.

Antenne ouverte. L'antenne de la Préfecture de Police située dans la mairie du 16^e arrondissement (cartes d'identité, passeports, etc.) a rouvert ses portes le 10 février, après plusieurs semaines de travaux. Vous y serez reçu sur rendez-vous pris au 01 58 80 80 80 ou sur le site www.prefecturedepolice.fr.

Proxénètes arrêtés. Le 17 février à 22h30, sept individus en possession d'un pistolet et de plusieurs armes blanches ont été interpellés porte Maillot par des policiers des BAC de Paris et du 92. Certains d'entre eux avaient auparavant violenté de jeunes prostituées roumaines. Trois ont été déférés à la justice pour violences volontaires et proxénétisme aggravé, puis placés en détention.

Femen interpellées. Pour marquer leur hostilité à l'opposante ukrainienne Ioulia Timochenko, trois membres des « Femen » ont manifesté seins nus et des slogans peints sur le torse, le 25 février, sur l'esplanade du Trocadéro. A la demande de la police, elles ont dû ensuite se rhabiller et se rendre au commissariat de la rue de la Faisanderie.

16, l'arrondissement qui s'engage pour la *sécurité*

Lettre d'information mensuelle éditée
par la Mairie du 16^e arrondissement
Numéro 38 / mars 2014

Directeur de la publication : Claude GOASGUEN

Rédacteur en chef : Gérard GACHET

Conception et réalisation : Damien BARON

Contact : 01 40 72 16 13

Pour recevoir cette lettre par Internet,
inscrivez-vous sur <http://mairie16.paris.fr>